

CHARTRE

**POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE**

Pour un lieu sûr, ouvert et respectueux pour toute personne

Les établissements d'enseignement artistique ne sont pas seulement des lieux d'apprentissage : ce sont des espaces de rencontre, de convivialité, de créativité, de vulnérabilité parfois, de dépassement souvent.

Cette charte s'adresse à toutes les personnes qui font vivre l'établissement : élèves, familles, personnel pédagogique et administratif, partenaires extérieurs.

Ici, tout le monde doit pouvoir trouver sa place, sans crainte, sans pression, sans exclusion. Elle s'applique à tout moment : en cours, à l'accueil, en réunion, en examen, sur scène, en coulisses, dans les couloirs, dans les échanges quotidiens qu'ils soient oraux ou écrits, etc.

Elle se décline à travers les cinq grands principes chacun faisant l'objet d'une présentation dédiée.

**ici,
tout
le monde
est bienvenu**

**ici,
les rapports
de domination
n'ont pas leur place**

**ici,
les mots
et les attitudes
comptent**

**ici,
tous
les corps
sont respectés**

**Ici,
personne ne reste
seul face aux
discriminations**

**Cette charte n'est pas un simple cadre :
c'est un engagement qui prend vie.
dans nos gestes, nos mots et nos choix.
C'est une responsabilité collective et partagée.**

CHARTRE

**POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE**

**ici,
tout
le monde
est bienvenu**

**NOUS VOULONS DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
accessibles et accueillants, où chaque personne peut se sentir
pleinement à sa place, quelles que soient ses particularités.**

CONCRÈTEMENT, CELA VEUT DIRE :

ACCUEILLIR

chaque personne
dans sa singularité,
avec son parcours,
ses goûts
et ses identités
plurielles.

PROPOSER

des répertoires
et pratiques variés.

ADAPTER

les espaces,
les rythmes
et les conditions
d'apprentissage,
dans la mesure
du possible.

ACCOMPAGNER

les personnes rencontrant
des difficultés d'accès
à la pratique artistique
(barrières culturelles,
sociales, liées à la situation
de handicap, etc.).

RENDRE

les règles claires
et compréhensibles
par toutes et tous.

S'EFFORCER

de lever les obstacles
financiers et
organisationnels.

**PERSONNE NE DOIT SE DEMANDER :
« AI-JE MA PLACE ICI ? ».**

CHARTRE

POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE

ici, les rapports de domination n'ont pas leur place

**LE SAVOIR, L'EXPÉRIENCE, LA POSTURE OU LA FONCTION
ne donnent pas de pouvoir sur les autres,
mais une responsabilité envers elles et eux.**

CELA IMPLIQUE :

EXPLIQUER

et dialoguer
pour donner
du sens
aux échanges
et aux pratiques.

PRENDRE

en compte
les émotions,
les fragilités,
et les qualités
atypiques
individuelles.

FAVORISER

l'entraide
et la coopération
car la pratique
artistique
se vit ensemble
et non en compétition.

TENIR

compte des besoins,
du rythme
et des singularités
de chacun et chacune.

ENCOURAGER

sans rabaisser,
corriger sans humilier,
motiver sans mettre
de pression.

NOUS AVONS LE POUVOIR DE FAIRE ENSEMBLE.

CHARTRE

**POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE**

ici, les mots et les attitudes comptent

**PARCE QU'ILS PEUVENT CONSTRUIRE... OU BLESSER,
les propos ou attitudes du quotidien
ne sont jamais anodins.**

NOUS FAISONS LE CHOIX DE :

UTILISER

un langage inclusif
et respectueux
des identités
de genre.

RAPPELER

que les propos
ou attitudes
qui portent atteinte
à une personne
sont inacceptables.

CONSIDÉRER

que, même sous forme d'humour,
ils ne doivent pas viser les identités
des individus (sexe, genre, origine,
handicap, religion, apparence, etc.).

TOUJOURS

réagir face
à toute parole
ou comportement
déplacés pour ne pas
les laisser perdurer.

VÉRIFIER

régulièrement
si les élèves
rencontrent
des difficultés
relationnelles.

NOUS APPLIQUONS UN PRINCIPE DE TOLÉRANCE ZÉRO.

CHARTRE

POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE

ici, tous les corps sont respectés

Le
consentement
est un principe
impératif qui doit
guider toute interaction
dans les établissements
d'enseignement
artistique.

IL EST ESSENTIEL DE GARDER À L'ESPRIT QUE L'ASYMÉTRIE
de certaines situations, fonctions ou relations peuvent
rendre le refus plus difficile à exprimer.

CONCRÈTEMENT, CELA VEUT DIRE :

PRÉSERVER

l'intégrité corporelle
de toutes et tous
en bannissant
remarques
et jugements.

DEMANDER

avant tout contact
physique.
Une hésitation ne peut
être considérée comme
un consentement

RÉITÉRER

la demande
de consentement
à chaque contact,
ne jamais le prendre
pour acquis.

EXPLIQUER

pourquoi
ce contact
est utile.

SE SENTIR

autorisé-e et légitime
à refuser un contact
physique.

ACCEPTER

immédiatement
et pleinement
un refus.

NE JAMAIS OUBLIER : LE CONSENTEMENT N'EST RÉEL QUE LORSQU'IL EST DONNÉ LIBREMENT,
EN TOUTE CONNAISSANCE DE CAUSE ET SANS AUCUNE PRESSION.
IL RESTE TOUJOURS TEMPORAIRE, RÉVERSIBLE ET SPÉCIFIQUE. TOUJOURS.

CHARTRE

POUR UN LIEU SÛR, OUVERT
ET RESPECTUEUX POUR TOUTE PERSONNE

**ici,
personne
ne reste seul face
aux discriminations
et au harcèlement**

**CHAQUE PERSONNE A LE DROIT D'ÊTRE ENTENDUE,
soutenue et protégée face à toute forme d'agression,
physique, verbale ou symbolique**

FACE À UNE SITUATION INQUIÉTANTE :

LES TÉMOINS

réagissent
et alertent.

LES PERSONNES

référentes
et les dispositifs
de signalement
sont identifiés
et accessibles.

TOUTE PERSONNE

concernée est accueillie
et écoutée sans jugement.
Elle est respectée
et accompagnée.

LES RÈGLES

des établissements
et le cadre légal
sont expliqués
à toutes et tous,
collectivement
et individuellement.

LES ÉTABLISSEMENTS

d'enseignement artistique
s'engagent à protéger les victimes
et à agir en prenant des mesures
disciplinaires en cas de non-respect
des principes éthiques
et juridiques.

**LE SILENCE NE PROTÈGE PAS
LA PAROLE, OUI.**